



Expérimentation ICOPE :

Temps d'échange
sur le SAS de transition
13/01/2025

ICOPE : Rappel

Programme de prévention santé primaire :

- pour les personnes de +60 ans autonomes

- Évaluation des 6 principales capacités fonctionnelles du corps pour anticiper le vieillissement et les problèmes de santé



Mémoire



Mobilité



Nutrition



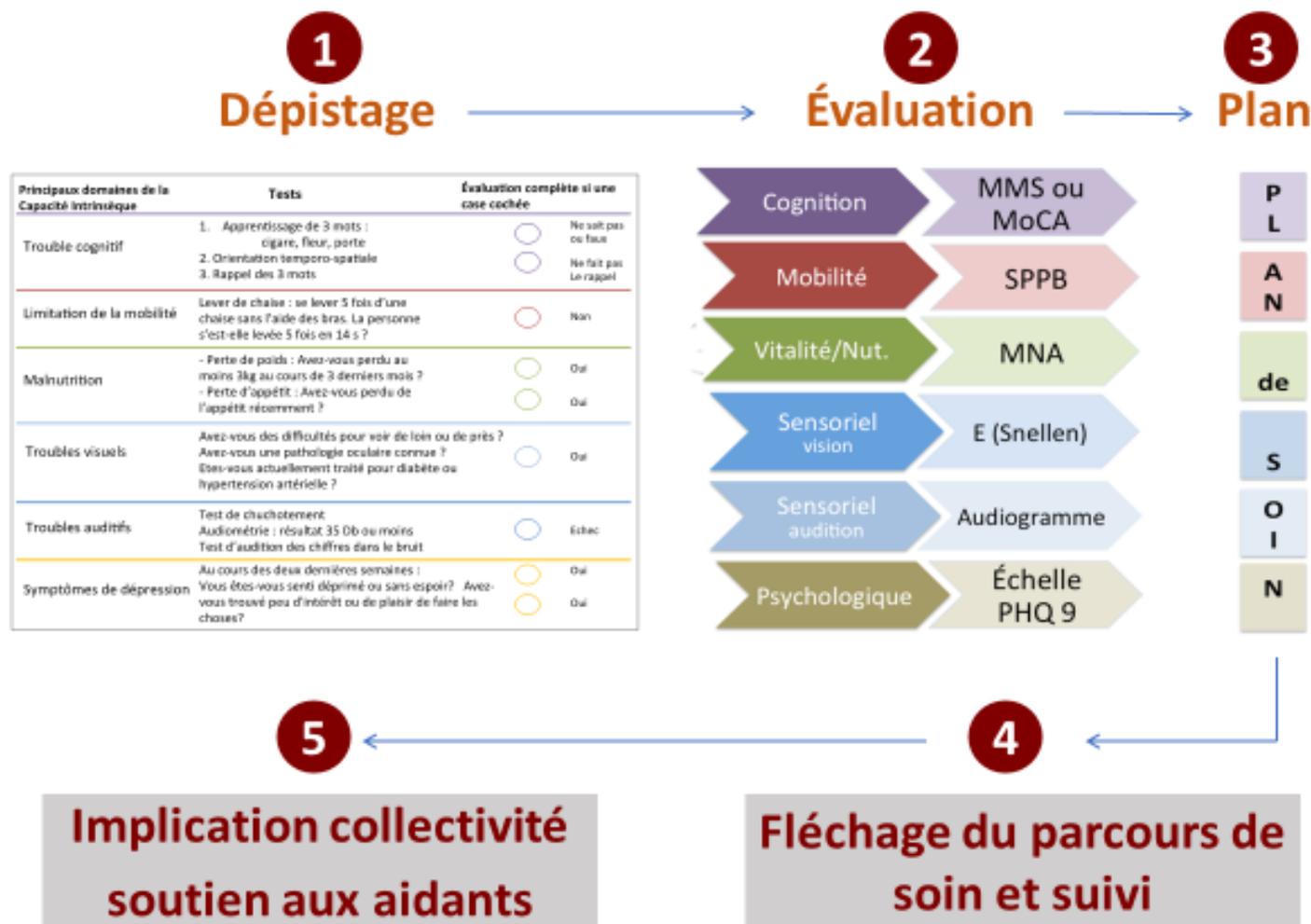
Vision



Audition



Santé mentale



ICOPE en région Centre-Val de Loire : STEP 1

Dans le cadre du SAS de Transition – Article 51
Rémunération du professionnel de santé par la CNAM : 18 euros par Step 1

Capacité(s)
diminuée(s)



- Si besoin, lien établi avec le médecin traitant (par le gestionnaire d'alerte)
- Discussion pour la réalisation d'une évaluation approfondie (Step 2)

Pas d'incapacité(s)
décelée(s)



- Conseil de prévention pour maintenir l'autonomie
- Invitation à réitérer l'évaluation 6 mois plus tard

A savoir :

La personne peut aussi réaliser une auto évaluation avec [Icope-et-moi](#) ou être accompagné par un professionnel du médico-social (chargé de prévention, aide à domicile, ...)

ICOPE en région Centre-Val de Loire : STEP 1

*Dans le cadre du SAS de Transition – Article 51
Rémunération du professionnel de santé par la CNAM : 18 euros par Step 1*

Les conditions de rémunération :

- Être formé à ICOPE et être recensé auprès de l'ERVMA
 - Pour les professionnels non formés : Inscription Formation ICOPE - Step1 (plateforme Centre-Val de Loire)
 - Pour les professionnels formés hors Centre-Val de Loire : envoi de l'attestation à l'ERVMA
- Saisir les dépistages réalisés dans **l'outil e-parcours SPHERE** :
Point de vigilance lors de la saisie des renseignements administratifs de la personne
 - **Obligatoire pour la facturation** : Date de naissance – NIR – Rang de naissance – date de passation du test – Numéro AM du Professionnel ou FINESS de la structure
 - Pour le parcours de la personne : coordonnée téléphonique et adresse mail
 - Pour la gestion d'alerte : renseigner la structure référente du département
 - 37 : CPTS O'Tours
 - 41 : CPTS LA SALAMANDRE
 - Toute information susceptible d'orienter la validation ou non de l'alerte

A savoir :

Le STEP 1 d'ICOPE est inclus dans Mon Bilan Prévention 60/65 ans et 70/75 ans :

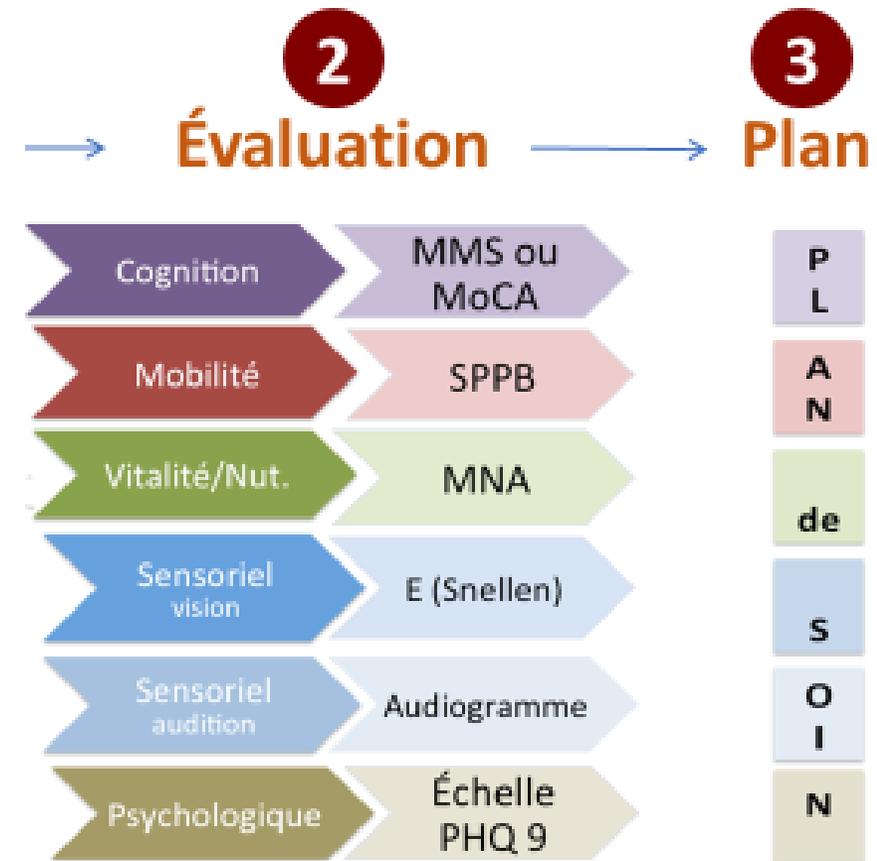
- possibilité de cumuler les rémunérations

ICOPE en région Centre-Val de Loire : STEP 2

Dans le cadre du SAS de Transition – Article 51
Rémunération du professionnel de santé de soins primaires par la CNAM :
53 euros par Step 2 - 21 euros par entretien motivationnel

Un professionnel de santé réalise l'évaluation approfondie **Step 2** :

- Selon des échelles de recommandations standardisées (validées dans le cadre de la formation Step 2 de Toulouse) (MMS, MNA...)
 - **Complète** les données récoltées dans le volet dédié, incorporé dans **Sphère**
- Réalise un entretien motivationnel si besoin
 - **Complète le volet prévention de Sphère** (vaccination, résultats médicaux, commentaires concernant l'entretien motivationnel...)



ICOPE en région Centre-Val de Loire : STEP 2

Dans le cadre du SAS de Transition– Article 51
Rémunération du professionnel de santé de soins primaires par la CNAM :
53 euros par Step 2 - 21 euros par entretien motivationnel

Réaliser les étapes 2 à 3

- 1. La formation Step 2** proposée par l'IHU de Toulouse
 - Formation en e-learning réalisée par le CHU de Toulouse : www.icope-formation.com
- 2. La formation à l'entretien motivationnel** réalisée par la FRAPS
 - Uniquement pour les professionnels n'ayant jamais reçu de formation à l'entretien motivationnel ou à l'ETP (sur présentation d'une attestation de formation)
 - Informations à venir
- 3. Se faire connaître auprès** des animateurs territoriaux
 - Information sur les spécificités territoriales

ICOPE en région Centre-Val de Loire : STEP 2

Les objectifs de la phase de transition :

- Favoriser les répétitions de STEP 1
- Mettre en place les parcours ICOPE :
 - Amélioration de la gestion d'alerte
 - Proposer des évaluations approfondies à plus de séniors
 - Elaborer des trames de plan de soin ICOPE

Comment s'investir en tant que professionnels de santé ?

- Promotion du Programme ICOPE auprès des +60 ans
- En se portant volontaire pour réaliser des STEP 2
- En participant aux travaux de construction du plan de soin

Merci de votre attention

Contactez l'ERVMA : Clémence PIERRE, Chargée de mission ICOPE



icope@chu-tours.fr



06.25.70.95.94

Nous suivre sur les réseaux sociaux :



[@ERVMAcvdL](https://twitter.com/ERVMAcvdL)



[ERVMA Centre-Val de Loire](https://www.linkedin.com/company/ERVMA-Centre-Val-de-Loire)



[ERVMA_regCVdL](https://www.instagram.com/ERVMA_regCVdL)

Contactez les animateurs territoriaux :

Indre-et-Loire : Clémence PIERRE, Chargée de mission ICOPE ERVMA

CPTS La Salamandre : Fatiha AIBOUD - gestionicope@cptslasalamandre.fr

